

APPEL À PETITS PROJETS

BONIFICATION POUR LES NOUVELLES ENTITÉS

Dans l'appel à petits projets POCTEFA, l'objectif est d'atteindre des entités qui n'ont jamais participé à des projets de coopération transfrontalière dans le cadre du programme POCTEFA. C'est pourquoi une bonification est prévue dans cet appel à petits projets pour les nouvelles entités.

COMMENT CETTE BONIFICATION S'APPLIQUE-T-ELLE ?

La bonification est proportionnelle au nombre de nouvelles entités participant au projet. Les petits projets ayant un pourcentage plus élevé de nouvelles entités parmi leurs partenaires obtiendront plus de points lors de l'évaluation du projet.

Sous-critère
d'évaluation 1.4. du
texte de l'appel à petits
projets.

QU'EST-CE QU'UNE NOUVELLE ENTITÉ PARTENAIRE DANS POCTEFA ?

ENTITÉ PARTENAIRE

01 >>> Pour les **entités partenaires espagnoles** : une entité partenaire est celle qui possède un **NIF** et un **DIR3** (si applicable).

Pour les **entités partenaires françaises** : une entité partenaire est celle qui possède un **SIRET (SIREN+NIC)**.

ENTITÉ NOUVELLE

02 >>> Celle qui n'a pas reçu de fonds FEDER :

- dans le Programme POCTEFA 2014-2020,
- dans les appels à projets d'Opérations d'Importance Stratégique (OIE) du Programme POCTEFA 2021-2027,
- dans le 1er appel à projets classiques (1AAP) du Programme POCTEFA 2021-2027.

! *Oui, une entité est considérée comme nouvelle si elle a participé à un appel à projets POCTEFA des Zones Fonctionnelles (AFLE, AFOMEF, EsCaT, etc.), à condition qu'elle n'ait pas participé à l'un des appels à projets mentionnées dans le cadre ci-dessus.*